



Municipalité de Sonceboz - Sombeval

Assemblée municipale ordinaire du lundi 10 décembre 2018
à 20.00 heures à la halle de gymnastique

Sont convoqués les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 juin 2018.
2. Discuter et approuver l'annulation du crédit d'engagement de CHF 1'950'000.- pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire avec 3 classes d'école enfantine sur la parcelle communale no. 161 à la Rue des Prés.
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 385'000.- pour la réfection de la rue « Fin du Pertuis » avec remplacement de la conduite d'eau.
4. Budget municipal 2019 avec quotité et taxes.
5. Discuter et approuver la modification de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel et les traitements.
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour l'assainissement des bâtiments de la scierie à Sombeval
7. Divers

2605 Sonceboz-Sombeval, le 5 novembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, la modification de règlement mentionnée sous chiffre 5 est déposée publiquement au secrétariat municipal où elle peut être consultée durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès du Préfet du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

P.S. Le résumé du budget municipal 2019 est à disposition à l'administration communale.
Les personnes intéressées peuvent en retirer un exemplaire durant les heures d'ouverture.
Il peut aussi être consulté sur le site Internet de la commune.